

## Comment utiliser l'application « Cadastre » des Archives départementales des Alpes-Maritimes ?

**Avertissement :** Le cadastre est uniquement un document fiscal, et en aucun cas un titre de propriété. La justification d'un droit résulte de manière indiscutable de la production d'un titre de propriété. Le cadastre n'indique pas l'état des servitudes actives ou passives qui peuvent grever un bien. D'autre part, en raison de la [délibération n°2012-113 du 12 avril 2012 de la CNIL](#) (Commission nationale de l'informatique et des libertés) les documents postérieurs à 1915 ne sont pas diffusables sur internet, car contenant des renseignements accessibles qu'à compter de l'expiration d'une durée de 100 ans. Ces derniers restent toutefois librement consultables en salle de lecture des Archives départementales des Alpes-Maritimes sous forme numérisée. Les plans et états de section ne sont pas concernés par la délibération de la CNIL ; la commission a mis en ligne [un récapitulatif des règles concernant la diffusion des archives publiques](#).

ONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES

**Cadastre** Les archives départementales

Nom d'une commune

Commune :

Types de recherche :  Plans  Etats de Section  Matrices

### Sélectionnez la commune, puis choisissez entre l'un des trois types de documentation cadastrale proposés :

- Le **plan cadastral** : formé d'un plan d'assemblage et de feuilles par section. Il représente le territoire de la commune et sa division en sections, puis en parcelles, à une date donnée.
- L'**état de section** : répertorie dans un ordre numérique les différentes parcelles par section, à la date d'établissement du cadastre, et indique notamment le nom du premier propriétaire, la nature des terres, la contenance.  
*Chaque section est désignée par une lettre et chaque parcelle, par un numéro.*
- Les **matrices et les tables alphabétiques des propriétaires**

**Les tables alphabétiques** : nom des propriétaires de parcelles ; la table renvoie aux matrices cadastrales concernées, avec indication du folio ou de la case.

*Notez bien, en fonction des dates, s'il s'agit de propriétés foncières, de propriétés bâties ou non bâties.*

Les **matrices cadastrales** : indiquent notamment pour chaque propriétaire les références des parcelles pour lesquelles il est redevable de l'impôt, la nature des propriétés, leur superficie, les dates de mutations et les renvois aux propriétaires précédent et suivant :

**Matrices des propriétés foncières** : regroupent, depuis l'établissement du cadastre, les propriétés bâties jusqu'en 1881 et les propriétés non bâties jusqu'en 1912. ( Classement par **folio** )

**Matrice des propriétés bâties** : document individualisé de 1882 à 1911, puis de 1911 à la rénovation (date variable selon les communes entre 1932 et 1974). ( Classement par **case** )

**Matrice des propriétés non bâties** : document individualisé à partir de 1913 jusqu'à la rénovation. ( Classement par **folio** )

## Que connaissez-vous ?

- la **date de mutation** (achat, vente, donation, partage, succession) et le **nom** d'un ou des propriétaires ?

→ **Reportez-vous à A**

**Attention : La date connue doit être antérieure à la rénovation**, sinon la recherche doit s'effectuer par consultation de la documentation cadastrale rénovée en mairie ou en salle de lecture des Archives départementales des Alpes-Maritimes.

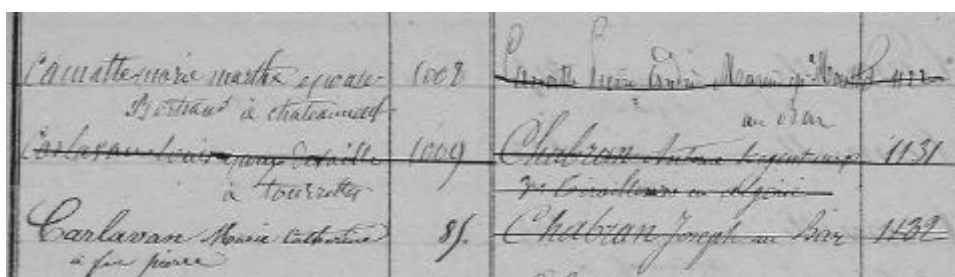
- un **numéro d'identification de parcelle** et uniquement cela ?

→ **Reportez-vous à B**

## A. Recherche par date et patronyme

La date est comprise entre la date d'établissement du premier cadastre de la commune et 1913 :

1) À partir de la table alphabétique de la matrice des propriétés foncières : par la recherche du nom, vous obtiendrez le numéro de folio du compte de propriétaire



2) Consultez la matrice correspondante au numéro de folio relevé :

- à gauche du folio : vous trouverez dates entrée et sortie de la parcelle

- sur la colonne de droite : les références du folio d'où la parcelle est tirée et/ou celles du ou des folio(s) où est portée la parcelle.

Si un autre numéro de folio suit (ex. : 5 - 19) : le second numéro indique celui de la matrice des propriétés non bâties après 1913.

**Folio 2-19**

NOMS, PRENOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des Propriétaires et Usufruitiers.	ANNÉE de la MUTATION		de la action.	INDICATION			CONTENANCE IMPOSABLE				CLASSE	REVENU				FOLIOS de la MATRICE d'où sont tirés et où sont passés les articles vendus ou acquis.
	entrée	sortie		du numéro de plan.	des Cantons ou Lieux-dits.	de la nature de la propriété.	par parcelle.		TOTAL.			par parcelle.	TOTAL.			
<i>Abram</i>	1861		E	944	Leval-d'Orville	essart	0.60	0.60	0.60	X	4	2.661		2.661	2.661	
<i>Yvon-Jean</i>	1877		E	944	Leval-d'Orville	essart	0.60	0.60	0.60	X	4	674.671		674.671	674.671	
<i>Abram</i>	1861	1877	E	102	Leval-d'Orville	essart	0.60	0.60	0.60	X	4	1.927		1.927	1.927	
<i>honor. J. J. J.</i>	1861	1913	E	117	Leval-d'Orville	essart	0.60	0.60	0.60	X	4	4.77		4.77	4.77	

**La date est comprise entre 1913 et la date de rénovation :**

1) À partir de la table alphabétique : retrouvez le nom recherché et relevez à la suite l'indication du folio du compte.

2) Avec ce numéro de folio, repérez la matrice des propriétés non bâties correspondante. Vous trouverez ceci :

**Folio 5 26**

TOTALS			TOTALS		
ANNÉE	CONTENANCE	REVENU	ANNÉE	CONTENANCE	REVENU
1913	0.60	2.661	1913	0.60	2.661
1920	0.60	2.661	1920	0.60	2.661
1935	0.60	2.661	1935	0.60	2.661

Pour *M. Allary Auguste épouse Lucy fustier de profession en retraite de Lyon.*  
 1920 *M. Luce Joseph cultivateur à Lyon*  
 1935 *M. Beltramo Magloire épouse Rosemarie à Lyon*

Le folio 5 sert de compte à Allary Auguste de 1913 à 1920, puis à Luce Joseph de 1920 à 1935, puis à Beltramo Magloire de 1935 à la fin de validité de la matrice.

MUTATIONS.				DÉSIGNATION DES PARCELLES.				ÉVALUATION PRIMITIVE.				PREMIÈRE RÉVISION.				DEUXIÈME RÉVISION.			
ENTRÉE.		SORTIE.		SÉRIE.	numéro du plan.	LIEU-DIT.	CONTENANCE.	NATURE DE CULTURE ou de propriété.		REVENU		NATURE DE CULTURE ou de propriété.		REVENU		NATURE DE CULTURE ou de propriété.		REVENU	
ANNÉE	TITRE	ANNÉE	TITRE					CLASSE.	IMPOS. SABLE.	CLASSE.	IMPOS. SABLE.	CLASSE.	IMPOS. SABLE.	CLASSE.	IMPOS. SABLE.	CLASSE.	IMPOS. SABLE.	CLASSE.	IMPOS. SABLE.
1913	109			A	40	Le Gey	31.80	essart	11	0.60									
1929	109			A	134														
1928	217			A	137														
1929	109			A	242	Le Village													
				A	324	id													

Exemple : A 40 Le Gey, 31 à 80, essart, entrée en 1913 (établissement de la matrice) et sortie en 1929 pour le folio 109

- à gauche, la colonne «Mutations» permet de voir les « entrée » (ancien propriétaire) et « sortie » (nouveau propriétaire), avec les numéros de folio correspondant et les années

A noter : les dates sont les dates de prise en compte par l'administration fiscale : elles peuvent ne pas correspondre avec les dates réelles des translations de propriété.

- en bas, à gauche, se trouve la référence au folio de l'ancienne matrice des propriétés foncières

## B. Recherche par le numéro de parcelle

**Si ce numéro est postérieur à la date de rénovation** : il vous faut absolument connaître sa concordance avec celui de l'ancien cadastre, dit « cadastre napoléonien ».

1) La concordance a été faite pour les communes dont les références sont à lettre simple (A52, B 384) ; la table se trouve uniquement dans la commune ou au centre des Impôts. Pour les communes à double lettre (AB, HC, AD), elle n'existe pas.

2) Pour la consultation des plans cadastraux : il n'y a jamais eu de mise à jour du plan entre le moment de l'établissement du premier cadastre, dit « cadastre napoléonien », et le cadastre dit rénové (loi du 16/04/1930). Il faut donc procéder par superposition de plans et repérer la parcelle concernée sur l'ancien plan napoléonien.

Si vous ne savez pas situer exactement la parcelle, veuillez d'abord consulter le tableau d'assemblage de la commune qui présente un état de toutes les sections qui composent le territoire.

Mettez si possible les copies de plan à la même échelle afin de mieux vous repérer dans la superposition des plans.

**Vous avez bien le numéro de parcelle avant la rénovation :**

1) Consultez l'état de section

2) Dans la section considérée, A, B, C ou D, et au numéro de parcelle, lire le nom du premier propriétaire de cette parcelle au moment où le cadastre a été dressé

Section												
N° de la Liste alphabétique	NOMS ET PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des Propriétaires.	N° de la Plan.	CANTONS, TRIAGES, OU LIEUX-DITS.	NATURE des PROPRIÉTÉS.	CONTENANCES en mesures métriques.			CLASSEMENT en chiffres. en toutes lettres.		REVENU.	NOMBRE d'ouvriers impossibles.	
					linc.	ares.	cent.	7	8		fr.	cent.
77	Gibelin Jean Joseph. Mariage à Briançonnet	1	La Celle du Sud	nature	14	00		1	première	62		
					92	50		4	quatrième	16		
				Bois	1	75	10	3	troisième	119		
158	Crabaud Jean Baptiste. Mariage à Briançonnet	8		prairie	1	80	00	2	troisième	133		

Ici la parcelle A 1 à Amirat en 1836 a été portée au folio 77 Gibelin Jean Joseph  
Se reporter donc à la matrice des propriétés foncières 1838-1913 au folio 77.

3) Le nom connu et le numéro de folio repéré, vous devrez poursuivre votre recherche en allant sur l'écran des matrices cadastrales, et consulter les premières matrices des propriétés foncières.

Bonnes recherches...